



ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU COMITE TECHNIQUE DE L'UNIVERSITE D'ORLEANS
SCRUTIN DU JEUDI 6 DECEMBRE 2018
LISTE DES ELECTEURS AU 20/11/2018

Bureau de vote spécial / Siège académique de l'ESPE CVL / Site Bourgogne

NOM	PRENOM	EMARGEMENT
ABBRUSCATO	LUISA	
AUSSIETTE	CLÉMENTINE	
BACCAM	BRIGITTE	
BARBIER	CHRISTOPHE	
BEAUBRAS	CHRISTOPHE	
BOUKOBZA	FLORIAN	
BRUNEL	STEPHANE	
CATOIRE	PASCALE	
CLAQUE	OLIVIA	
COMBACAU	OLIVIER	
DA SILVA	PHILIPPE	
DOYEN	ANNE LISE	
DRAULT	CLARISSE	
FRONTERA	JEAN PAUL	
FURET	JEAN PIERRE	
GAMBILLON	JULIEN	
GAROUX	MARIE-FRANCE	
GAUTHIER	DENIS	
HUSS	JUDIT NINA	
LACAILLE	ARNAUD	
LACOMA	ANNA	
LECONTE	KARINE	
LUCAS	MATHIEU	
MAGNERON	NATHALIE	
MALAPERT	AMÉLIE	

MANSOURI	AURÉLIA	
MARTINS DA SILVA	ROSA	
MONTMAIN	FRANCK	
MUNIER	CATHERINE	
MUNIER	RÉMI	
NEUENSCHWANDER	MORGANE	
NIZET	ELISABETH	
OGE-BEJON	RICHARD	
OMAR	CHRISTELLE	
PERU	MAGALI	
RENARD	IWONA	
SCHANG	BEATRICE	
SCHNEEWELE	MANUEL	
TARKANY	SAMIRA	
TRUPHANDIER	ALEXIS	

Arrête la présente liste comprenant 40 électeurs inscrits,
Fait à Orléans, le 20/11/2018

Le président de l'université,

Ary BRUAND

Conformément à l'article 19 du décret 2011-184, dans les huit jours qui suivent la publication, les électeurs peuvent vérifier les inscriptions et, le cas échéant, présenter des demandes d'inscription. Dans ce même délai, et pendant trois jours à compter de son expiration, des réclamations peuvent être formulées contre les inscriptions ou omissions sur la liste électorale.

L'autorité auprès de laquelle le comité est placé statue sans délai sur les réclamations.

Aucune modification n'est alors admise sauf si un événement postérieur et prenant effet au plus tard la veille du scrutin entraîne, pour un agent, l'acquisition ou la perte de la qualité d'électeur.